

Compte-rendu de la réunion Conseil de l'UFR de Physique, 4 Février 2014.

Présents : François Gallet, Catherine Jacquard, Jérôme Jovet, Antoine Kouchner, Vincent Repain, Philippe Schwemling, Céline Benoit, Laurent Ménard, Christophe Barrière, Pascal David, Bruno Andreotti à partir du point 3.

Représentés : Agnès Maitre par Philippe Schwemling, Julien Browaeys par Christophe Barrière, Marc Apfel par Catherine Jacquard, Sylvain Chaty par François Gallet, Anne Anthore par Laurent Ménard.

Invités : Jean-Marc Di Meglio, Francis Richard, Maximilien Cazayous, Atef Asnacios, Nadia Touazi.

François Gallet est président de séance, Vincent Repain est secrétaire de séance.
Début de séance à 9h40.

-Adoption du procès-verbal du conseil du 6 Novembre 2013 (unanimité).

-Point d'information sur les demandes de délégations CNRS qui ont été classées par le conseil scientifique de l'UFR. L'Université a transmis au CNRS les sept premiers noms du classement (+3 demandes non classées, associées à des charges administratives au CNRS : S. Katsanevas, J-M. DiMeglio, Y. Charon).

- Point sur les abonnements aux revues scientifiques. Discussion sur le comportement de l'APS. F. Gallet rappelle que l'UFR a finalement dû accepter l'augmentation de 49% de l'APS suite à l'accord national avec Couperin. Il informe par ailleurs que l'APS propose dans le même temps la gratuité à toutes les bibliothèques publiques américaines. V. Repain rappelle que le coût au clic de l'APS sera l'un des plus importants pour Paris Diderot et qu'APS refuse de vendre ou mettre à disposition à bas coût ses archives, comme l'ont fait d'autres sociétés savantes en physique. B. Andreotti souhaite faire part en annexe d'arguments développés concernant la politique d'abonnement à Elsevier et aux revues de l'APS (texte joint).

- C. Benoit part en congé formation pendant un an au 1^{er} Mars. Remplacement à mi-temps prévu, pris sur le budget de l'UFR.

- Discussion sur le procès-verbal du conseil du 13 décembre 2013 et notamment sur la partie STU. Il est décidé de corriger le PV au plus près du verbatim de la séance. Certaines phrases sont donc modifiées ou supprimées.

La résolution suivante est adoptée avec 13 voix pour, 1 abstention et un refus de prendre part au vote.

Résolution du Conseil d'UFR :

"Le conseil de l'UFR de physique dément formellement la rumeur selon laquelle il aurait

donné son aval à la scission de l'UFR. Il réaffirme son attachement à l'unité disciplinaire de la physique, et l'importance de ne pas dissocier les liens entre formation et recherche dans l'université. La création éventuelle d'un nouveau département est un acte qui aurait des répercussions sur l'ensemble de l'UFR et de ses laboratoires associés, ce choix relève donc d'une décision collective et ne saurait être le seul fait d'un ou deux de ses laboratoires."

- Présentation du budget 2014. La dotation de l'université est inchangée en fonctionnement mais diminuée de 30% en équipement (-10 k€). La diminution globale est de 15%. Proposition de répercuter cette baisse de façon homogène sur les différentes lignes budgétaires de l'UFR (enseignement, pilotage) pour 2014. Les dotations des laboratoires ont aussi globalement diminué, et par conséquent le montant du prélèvement UFR sur ces dotations (12%), qui sert au fonctionnement des services communs (magasin, bibliothèque, salles de réunion) et au paiement de gratifications de stage. F. Gallet propose, pour compenser partiellement les baisses de crédit, d'opérer un prélèvement de 5% sur les recettes venant de la formation continue ou des dons d'entreprises. Pour 2014, cela permettra la prise en charge de 126 mois de gratification de stage, au prorata du nombre d'étudiants en thèse Paris Diderot inscrits dans chaque laboratoire. Proposition de budget adoptée à l'unanimité.

- Discussion sur la nouvelle version du texte 'Changer la pédagogie à l'UFR', amendé par le conseil des enseignements (pratiques adaptées selon le niveau L ou M). Il est notamment proposé que le contrôle continu soit généralisé, sauf pour les étudiants empêchés et les étudiants qui en font la demande. Cela supprimera la seconde session d'examen. La note finale sera une pondération des épreuves de contrôle continu.

Vote sur la charte "Changer la pédagogie à l'UFR" : 13 pour, 1 abstention, 1 contre (annexée au CR)

- M. Cazayous informe sur la mise en place des nouvelles pédagogies en L1. Les résultats globaux sont plutôt meilleurs qu'attendus, le travail en petit groupe semble porter ses fruits. Par contre, le livre de référence est peu utilisé par les étudiants et leur perception des cours d'amphi n'est pas bonne (confusion du rôle du cours et du TD notamment).

- Point divers : F. Gallet informe le conseil du retour du ministère du Master SEAM (Paris 13) avec cohabilitation Paris 7. Cette demande de cohabilitation n'est pas passée par les conseils de l'UFR ni par le CFVU, ce qui n'est pas acceptable. Le conseil des enseignements doit redonner son avis sur cette maquette.

- Discussion sur la nomination au conseil scientifique de l'UFR d'experts de la thématique énergétique portée par le LIED. Le conseil scientifique propose de nommer un expert extérieur sur la thématique photovoltaïque (J-F. Guillemoles, IRDEP), et, exceptionnellement, un membre du LIED *es qualité* (J. Halloy).

Proposition adoptée à l'unanimité.